AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

25 juin 2025

Coinbase Luxembourg S.A.

Cet acteur dispose du statut de prestataire de services sur crypto-actifs (PSCA) agréé MiCA auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) ou est autorisé à fournir des services sur crypto-actifs en France en vertu de la libre prestation de services.

PSCA

Agréé MICA

Numéro d'agrément

N/A - Passeport

Date d'agrément

20/06/2025

Services agréés

- Conservation et administration de crypto-actifs pour le compte de clients
- Échange de crypto-actifs contre des fonds
- Échange de crypto-actifs contre d'autres crypto-actifs
- Exécution d'ordres sur crypto-actifs pour le compte de clients

- Placement de crypto-actifs
- Réception et transmission d’ordres sur crypto-actifs pour le compte de clients
- Fourniture de services de transfert de crypto-actifs pour le compte de clients

Pays d'agrément

Luxembourg

Site internet

https://www.coinbase.com/ URL = [https://www.coinbase.com/]

N° LEI

984500F14CA4571AAC11

Commentaires

Coinbase Luxembourg S.A. a été agréé par l'autorité compétente luxembourgeoise (CSSF), et est autorisé à fournir des services sur crypto-actifs en France en vertu de la libre prestation de services.

La "date d'agrément" mentionnée dans cette page correspond à la date à laquelle cette entité a l'intention de commencer à fournir des services sur crypto-actifs en France.

Des contenus pour vous accompagner

Le règlement européen Markets in Crypto-Assets (MiCA)

Mentions légales :
Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02